



# geodienste.ch

# **Stratégie 2025**

#### Editeur:

Conférence des services cantonaux de la Géoinfomation et du Cadastre (CGC) Maison des cantons Speichergasse 6, case postale CH-3001 Berne

Autorisation: 12 aout 2021





### Résumé

geodienste.ch est le portail des cantons pour obtenir des géodonnées et accéder à des géoservices actualisés et fiables, simplement et auprès d'un interlocuteur unique. La Conférence des services cantonaux de la Géoinformation et du Cadastre (CGC) exploite ce portail et veille à son développement continu. La stratégie 2025 de geodienste.ch en constitue une base contraignante. Les points forts de la stratégie 2025 de geodienste.ch sont l'élargissement de l'offre et le positionnement de geodienste.ch au sein de l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG).

### Table des matières

1 Introduction et situation initiale	3
2 Tâches principales et bénéfice retiré	4
3 Vision et principes directeurs	5
4 Objectifs	6
4.1 Offre	6
4.2 Exploitation	7
4.3 Financement	7
4.4 Infrastructure nationale de données géographiques (INDG)	8
4.5 Innovation	8
5 Mesures	9
Annexe: catalogue des mesures	10
Offre	10
Exploitation	11
Financement	11
Infrastructure nationale de données géographiques (INDG)	11
Innovation	12
Définitions, acronymes, abréviations	13





### 1 Introduction et situation initiale

geodienste.ch est le portail des cantons pour obtenir des géodonnées et accéder à des géoservices actualisés et fiables, simplement et auprès d'un interlocuteur unique. Le plan de situation de la mensuration officielle, les plans de zones ou les cartes de dangers — pour ne citer que quelques exemples — sont disponibles pour la Suisse entière sur geodienste.ch. Les cantons étendent et actualisent continuellement leur offre. Mises à disposition dans des formats courants et standardisés, les données se fondent sur les modèles de géodonnées minimaux de la Confédération qui s'appliquent dans tout le pays. L'offre s'adresse avant tout à toutes les autorités, aux entreprises surtout actives au niveau suprarégional voire national ainsi qu'aux établissements de formation et de recherche. L'exploitation de geodienste.ch est assurée par la CGC. Les services se caractérisent par leur très grande disponibilité, leur développement se poursuivant par ailleurs en permanence.

La loi fédérale sur la géoinformation (LGéo, RS 510.62)<sup>1</sup> et l'ordonnance sur la géoinformation (OGéo, RS 510.620)<sup>2</sup> constituent implicitement la base légale sur laquelle se fondent la mise en place, l'exploitation et la poursuite du développement de geodienste.ch. Son exploitation est inscrite dans le mandat de prestations que la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)<sup>3</sup> a confié à la CGC. geodienste.ch fait partie intégrante de l'INDG.

La présente stratégie a été élaborée pour le compte du comité directeur de la CGC et suivie par un groupe ad hoc, composé de représentants du comité directeur de la CGC, de la commission et de la direction de l'exploitation de geodienste.ch ainsi que du chef du projet de « Stratégie suisse pour la géoinformation ». Son contenu a par ailleurs été au cœur d'un atelier de travail (workshop), réunissant les membres de la CGC de même que des représentants de différentes conférences spécialisées et de swisstopo. Il a été tenu compte de leurs remarques et des compléments qu'ils ont souhaité apporter. La stratégie s'en est trouvée enrichie.

La mise en œuvre des mesures incombe à la direction de l'exploitation et au comité directeur de la CGC. Un groupe de travail et la commission de l'exploitation de geodienste.ch ont été mis en place aux fins d'aide et de contrôle des mesures<sup>4</sup>. L'harmonisation avec les mesures de la «Stratégie suisse pour la géoinformation»<sup>5</sup> est ainsi garantie. La collaboration des cantons est impérative, notamment au niveau de l'administration et de la mise à disposition des géodonnées, pour que geodienste.ch puisse être exploité comme il se doit et que les objectifs stratégiques soient atteints. Au terme de la période couverte par la stratégie, le comité directeur de la CGC fera examiner le degré de réalisation des objectifs stratégiques fixés. La présente stratégie a valeur de base pour la poursuite du développement et pour l'exploitation de geodienste.ch jusqu'en 2025. L'action de la CGC et des cantons se fonde sur la présente stratégie.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20050726/index.html [état le 22.07.2021]

 $<sup>^2\</sup> https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20071088/index.html\ [\'etat\ le\ 22.07.2021]$ 

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> https://www.kkgeo.ch/download\_file/265/606 [état le 22.07.2021]

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> https://www.kkgeo.ch/fr/geodienstech [état le 22.07.2021]

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> https://www.geo.admin.ch/fr/geo-admin-ch/mandat-de-prestations/strategie-et-mise-en-œuvre.html [état le 22.07.2021]





# 2 Tâches principales et bénéfice retiré

L'agrégation – au sens de fusion sans modification de contenu – de géodonnées de base de la compétence des cantons et des communes (classes II à V) ainsi que leur mise à disposition comptent parmi les tâches principales assignées à geodienste.ch. Le portail vise également à décharger les cantons de tâches au niveau de la mise à disposition des données et à générer une plus-value pour les clients, grâce à la mise à disposition centralisée qu'il propose et à son intégration dans l'INDG.

# Mise à disposition de géoservices de base (services de consultation et de téléchargement selon la LGéo) et de géodonnées de base faciles d'emploi (dérivés standardisés pour les utilisateurs)

Les géodonnées de base de la compétence des cantons et des communes (classes II à V) sont agrégées à l'échelle de la Suisse entière et mises à disposition via geodienste.ch. Des processus standardisés permettent et favorisent une mise à disposition simple et efficace des géodonnées de base et garantissent la qualité en termes de conformité au modèle. Les cantons gardent toujours le contrôle des processus de mise à disposition des données, comme le prévoit la règle de compétence de l'article 8 LGéo.

#### Bénéfice retiré par les clients et public visé

geodienste.ch génère une plus-value pour les clients, par le fait qu'elle leur procure un accès simple et centralisé à des géodonnées de base et à des géoservices actualisés, fiables, présentant une structure homogène et couvrant la Suisse entière. L'intégration des géodonnées et des géoservices dans l'INDG (au travers par exemple de liens vers des géoportails, de plateformes OGD (données publiques en libre accès) ou de la tenue de géoregistres<sup>6</sup>) favorise leur utilisation. L'offre s'adresse principalement aux professionnels. Les publics suivants sont notamment visés par cette offre:

- a) les offices fédéraux
- b) les cantons
- c) les communes, les associations de communes et les exploitants de réseaux
- d) les organisations chargées d'un mandat public
- e) les entreprises du secteur privé dont l'activité s'exerce essentiellement au niveau suprarégional, à l'échelle intercantonale ou nationale
- f) les établissements de formation et de recherche.

#### Décharge pour les cantons

Elle découle pour l'essentiel de l'utilisation de synergies et de l'évitement de redondances. Le recours à geodienste.ch comme canal de diffusion officiel avec un parcours clair (systèmes de production  $\rightarrow$  ICDG  $\rightarrow$  geodienste.ch  $\rightarrow$  Client) pour la mise à disposition de toutes les géodonnées de base de la compétence des cantons et des communes permet de garantir une mise en œuvre à la fois conjointe et unique. Des économies en résultent notamment pour les cantons, en termes de frais d'infrastructure, les processus étant par ailleurs plus simples au niveau des relations avec les clients. L'exploitation conjointe de geodienste.ch favorise enfin l'échange de savoir-faire entre les cantons ainsi que sa conservation.

<sup>6</sup> Les «géoregistres» n'étaient pas (encore) consolidés au moment de l'élaboration de la stratégie de geodienste.ch à l'horizon 2025.





## 3 Vision et principes directeurs

### Des géodonnées fiables et à jour, tout simplement

**geodienste.ch** agrège les géodonnées (de base) de la compétence des cantons et des communes à l'échelle de toute la Suisse et les met à disposition sous une forme actuelle, fiable, intégrale et conforme aux besoins à satisfaire afin qu'elles puissent être utilisées et transmises à des tiers aussi librement que possible.

**geodienste.ch** apporte un soutien aux cantons dans la durée pour la mise en œuvre des obligations de mise à disposition découlant de la loi sur la géoinformation et les décharge de tâches similaires et récurrentes à effectuer au niveau intercantonal.

**geodienste.ch** constitue un pilier reconnu et efficace de l'Infrastructure nationale de données géographiques (INDG) et garantit les synergies avec les infrastructures de la Confédération et des cantons.





## **4 Objectifs**

Les champs d'action de l'offre, de l'exploitation, du financement, de l'INDG et de l'innovation sont définis pour l'exploitation de geodienste.ch et pour la poursuite de son développement. Des objectifs stratégiques vont être concrétisés pour chacun de ces cinq champs d'action sur la base de la vision et des principes directeurs. Ces objectifs précisent la direction et les axes principaux du développement futur pour chaque champ d'action. La stratégie de geodienste.ch se fonde sur la « Stratégie suisse pour la géoinformation ».

### 4.1 Offre

Les cantons restent responsables des géodonnées de base qu'ils mettent à disposition. geodienste.ch garantit la réception et la publication correctes des géodonnées de base. Les offres sont fiables et leur qualité est attestée. Les géodonnées de base sont disponibles dans les versions suivantes et font l'objet d'une documentation au moyen de métadonnées:

- a) sous forme de fichiers, dans le respect de la LGéo (conformément au modèle, au format INTERLIS)
- b) via un service de consultation (WMS), dans le respect de la LGéo
- c) sous forme de dérivés standardisés pour les utilisateurs (exemples: WFS avec des codifications GML simplifiées, fichiers dans des formats courants).

Les objectifs suivants s'appliquent à l'offre en géodonnées de base et en géoservices:

- A1. 20 géodonnées de base au moins des classes II ou III sont intégralement mises à disposition<sup>7</sup>.
- A2. geodienste.ch comprend au moins 508 géodonnées de base agrégées des classes II à V.
- A3. Il est prouvé que les besoins des utilisateurs sont pris en compte.
- A4. geodienste.ch et ses possibilités d'utilisation sont connues des utilisateurs.

#### Limitations:

• les modèles d'émoluments des cantons ne sont pas pris en charge dans l'offre de geodienste.ch en raison de leur diversité et de leur complexité;

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Intégralement = mise à disposition conformément au jeu de données disponible des cantons.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Cela correspond à 30 géodonnées de base supplémentaires par rapport à 2020. Les géodonnées de base sont priorisées et planifiées dans le respect du plan de mise en œuvre de la DTAP. Pour des informations supplémentaires: https://www.kkgeo.ch/fr/mise-en-oeuvre-des-mgdm/plan-de-mise-en-oeuvre [accès le 22.07.2021]





• la diffusion de données dont l'accès est protégé reste possible, car elle est nécessaire pour certains jeux de données (par exemple des géodonnées de base de niveau d'autorisation d'accès B selon l'article 21 OGéo) et pour certains cantons en raison des conditions d'utilisation et/ou des règlements des émoluments en vigueur.

### 4.2 Exploitation

Elle est intégralement garantie au sens entendu dans le manuel d'organisation<sup>9</sup>. Les prestations de services nécessaires pour l'exploitation du système et la poursuite de son développement sont assurées aux meilleures conditions possibles. L'infrastructure se fonde sur des technologies largement employées et son développement est poursuivi en fonction des besoins à satisfaire, en s'inscrivant dans une perspective d'avenir. Les normes nationales et internationales en vigueur sont respectées dans ce cadre.

Les objectifs suivants sont assignés à l'exploitation:

- B1. Le savoir-faire requis en matière d'exploitation et de poursuite du développement est défini et garanti.
- B2. Les besoins de l'exploitation en termes d'optimisation sont identifiés et les correctifs nécessaires sont apportés.
- B3. geodienste.ch est en mesure de réagir à bref délai aux influences externes revêtant de l'importance<sup>10</sup>.

### 4.3 Financement

Le modèle de financement de geodienste.ch intègre l'ensemble des frais, qu'ils soient uniques ou récurrents, et permet la mise en œuvre d'exigences supplémentaires de cantons ou de partenaires<sup>11</sup>, les frais devant être supportés par ceux qui les occasionnent.

Les objectifs suivants sont assignés au financement:

- F1. Le besoin en ressources (personnel et moyens matériels) de geodienste.ch est couvert à long terme.
- F2. De nouvelles sources de financement sont accessibles (par exemple pour accélérer l'intégralité, pour étendre des offres ou pour innover).

<sup>9</sup> Ce manuel définit l'organisation requise pour assurer l'exploitation et la poursuite du développement de geodienste.ch. Tous les aspects revêtant de l'importance sont pris en compte ici. Il s'agit donc de la mise en place et de la maintenance des offres, de l'infrastructure technique, de la communication et des indispensables processus de gestion et d'assistance.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Par influences externes, on entend par exemple des changements sociétaux ou des directives politiques dont des mandats découlent pour geodienste.ch.

 $<sup>^{\</sup>rm 11}$  Par exemple des offices fédéraux ou des acteurs du secteur privé.





#### Limitations:

- les exigences supplémentaires de cantons ou de partenaires ne sont mises en œuvre qu'en l'absence de toute contradiction avec la stratégie, de toute entrave à sa mise en œuvre et à condition d'être couvertes par des moyens alloués par des tiers;
- les activités dans le contexte de l'objectif F2 sont harmonisées avec la Confédération et les cantons afin d'éviter tout doublon au niveau de l'engagement de moyens financiers.

### 4.4 Infrastructure nationale de données géographiques (INDG)

Les partenaires de geodienste.ch sont les conférences spécialisées des cantons (incluant l'union des villes et l'association des communes), les offices fédéraux et les tiers qui participent à son financement (cf. § 4.3 Financement). Les services cantonaux de géoinformation sont pris en compte dans l'organisation de l'exploitation. Les objectifs contribuent notamment à clarifier la répartition des tâches dans le contexte de la mise à disposition et de l'échange de géodonnées de base avec la Confédération. L'harmonisation avec les partenaires au sein de l'INDG permet d'optimiser les moyens engagés.

Les objectifs suivants sont assignés à l'INDG:

- N1. Le positionnement et les tâches de geodienste.ch au sein de l'INDG sont affinés et renforcés.
- N2. geodienste.ch s'appuie sur la « Stratégie suisse pour la géoinformation » et soutient sa mise en œuvre.
- N3. geodienste.ch apporte son soutien à la CGC, resp. à la DTAP dans le domaine des géoregistres.

### 4.5 Innovation

Les objectifs suivants sont assignés à l'innovation:

11. Les technologies et les méthodes innovantes revêtant de l'importance (exemples: services en 3D, VectorTiles, BIM, Linked Open Data ou données ouvertes liées) sont examinées et introduites le cas échéant.





### **5 Mesures**

Les mesures associées aux objectifs sont définies au sein d'un catalogue (cf. annexe). Ce dernier comprend non seulement des mesures relatives à geodienste.ch, mais propose également des mesures d'accompagnement, à mettre en œuvre dans le cadre d'autres projets et activités de la CGC.

C'est en accord avec la commission de l'exploitation que la direction de l'exploitation de geodienste.ch contrôle annuellement la teneur des mesures relatives à geodiente.ch, de même que les échéances fixées et les compétences les concernant. Le comité directeur de la CGC veille à la bonne exécution des différentes mesures prévues et examine de plus la mise en œuvre des mesures d'accompagnement. Des actions concrètes sont proposées chaque année sur cette base à la CGC pour le plan d'action de l'exercice suivant.





## Annexe: catalogue des mesures

Etat le 2 juin 2021

La planification et la mise en œuvre des mesures sont régulièrement revues comme indiqué au chapitre 5.

### Offre

#### A1. 20 géodonnées de base au moins des classes II ou III sont intégralement mises à disposition.

- 1. Assurer le suivi (monitoring) de l'intégration et de la diffusion des données et en rendre compte. Le suivi se concentre surtout sur l'avancement des travaux conformément au plan d'offre. Il constitue une base pour le suivi de la mise en œuvre de la LGéo et pour la communication de l'offre aux clients.
- 2. Accompagnement (de la responsabilité de la CGC): mettre sur pied des programmes d'impulsion dans le cadre de l'INDG et les exécuter afin d'obtenir la couverture territoriale complète d'offres importantes.

### A2. geodienste.ch comprend au moins 50 géodonnées de base agrégées des classes II à V.

- 1. Bâtir des offres sur la base des programmes de mise en œuvre de la DTAP, les mettre en service et assurer leur maintenance.
- 2. Accompagnement (sous la responsabilité de la CGC): compléter la planification de la mise en œuvre pour tenir compte des géodonnées de base des classes IV et V.
- 3. Accompagnement (sous la responsabilité de la CGC): la prise en charge et la priorisation des géodonnées de base pour la mise en œuvre résultent de la définition et de l'adoption de programmes de mise en œuvre.

#### A3. Il est prouvé que les besoins des utilisateurs sont pris en compte.

- 1. Recueillir des réactions et les évaluer, conformément au concept de communication<sup>12</sup>.
- 2. Prendre en charge les exigences signalées par les utilisateurs, conformément à la gestion des changements (Change Management), les évaluer, y répondre et les mettre en œuvre le cas échéant.
- 3. Réviser les conditions d'utilisation existantes de la CGC en prenant exemple sur les dispositions OGD selon opendata.swiss. Les cantons peuvent les utiliser pour la diffusion, ce qui tend à harmoniser les conditions d'utilisation.

#### A4. geodienste.ch et ses possibilités d'utilisation sont connues des utilisateurs.

1. Exécuter les mesures et en particulier l'enquête auprès des clients, conformément au concept de communication.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Cf.: https://www.kkgeo.ch/download file/671/0 (document non traduit) [état le 22.07.2021]





### **Exploitation**

- B1. Le savoir-faire requis en matière d'exploitation et de poursuite du développement est défini et garanti.
  - 1. Définir le savoir-faire requis et le garantir, en répondant aussi à la question « faire et/ou faire faire ? » (« make and/or buy? »).
- B2. Les besoins de l'exploitation en termes d'optimisation sont identifiés et les correctifs nécessaires sont apportés.
  - 1. Identifier régulièrement les besoins en matière d'optimisation. Définir, prévoir et mettre en œuvre les mesures d'optimisation.
  - 2. Procéder à une analyse ciblée des points faibles et mettre en œuvre les mesures résultantes.
- B3. geodienste.ch est en mesure de réagir à bref délai aux influences externes revêtant de l'importance.
  - 1. Identifier les influences externes importantes au quotidien et examiner la contribution possible de geodienste.ch.
  - 2. Enregistrer, évaluer, prioriser et éventuellement mettre en œuvre les exigences dans le contexte d'influences externes, conformément au processus de gestion des changements (Change).

### **Financement**

- F1. Le besoin en ressources (personnel et moyens matériels) de geodienste.ch est couvert à long terme.
  - 1. Identifier le besoin en ressources de geodienste.ch et l'intégrer dans la planification financière de la CGC.
- F2. De nouvelles sources de financement sont accessibles (par exemple pour accélérer l'intégralité, pour étendre des offres ou pour innover)
  - 1. Demander des moyens dédiés à l'INDG.
  - 2. Organiser le financement de prestations supplémentaires par les cantons et les partenaires. Examiner les possibilités concrètes de financement dans le contexte de la mise en œuvre des objectifs A1, A2 et A3).

### Infrastructure nationale de données géographiques (INDG)

- N1. Le positionnement et les tâches de geodienste.ch au sein de l'INDG sont affinés et renforcés.
  - 1. Définir les tâches concrètes de geodienste.ch au titre de sa contribution à l'INDG (exemples: agrégation et mise à disposition des données).





2. Accompagnement (sous la responsabilité de la CGC): contribuer à l'établissement d'une image commune (Big Picture), mettant en évidence l'intégration (aux niveaux organisationnel et technique) de geodienste.ch dans l'INDG.

# N2. geodienste.ch s'appuie sur la « Stratégie suisse pour la géoinformation » et soutient sa mise en œuvre.

- 1. Accompagnement (sous la responsabilité de la CGC): geodienste.ch aide la CGC à définir les mesures (y compris le financement et les compétences) de la « Stratégie suisse pour la géoinformation ».
- Garantir et réexaminer régulièrement la contribution définie (selon N2.1) de geodienste.ch à la mise en œuvre des mesures de la « Stratégie suisse pour la géoinformation ».

#### N3. geodienste.ch apporte son soutien à la CGC, resp. à la DTAP dans le domaine des géoregistres.

- 1. Accompagnement (sous la responsabilité de la CGC): apporter un soutien à la CGC lors de l'élaboration des bases légales pour les géoregistres.
- 2. Ancrer au besoin la tenue de géoregistres sur geodienste.ch dans le mandat de prestations de la DTAP et la garantir.

### **Innovation**

- I1. Les technologies et les méthodes innovantes revêtant de l'importance (exemples: services en 3D, VectorTiles, BIM, Linked Open Data ou données ouvertes liées) sont examinées et introduites le cas échéant.
  - Observer et examiner régulièrement les développements concernant des technologies revêtant de l'importance pour geodienste.ch, les introduire le cas échéant. Inscrire systématiquement le thème des technologies à l'ordre du jour des réunions de la commission de l'exploitation de geodienste.ch.
  - 2. Les possibilités de collaboration en matière de gestion de l'innovation dans le domaine de la géoinformation sont explorées avec des partenaires potentiels (dont COSIG) et des mesures adéquates sont prises si elles s'avèrent nécessaires.





# Définitions, acronymes, abréviations

Notion / abréviation	Signification
Agrégation	ici: réunion de géodonnées ayant la même structure, issues de 2 à n sources
cgc	Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre
COSIG	Coordination, services et informations géographiques: c'est un domaine de swisstopo qui est aussi le centre opérationnel du GCS
Dérivés standardisés pour les utilisateurs	Offre orientée clients, facile d'emploi, de géodonnées de base dans un format standardisé (par exemple WFS, Geopackage), dérivé du MGDM
DTAP	Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
GCS	Organe de coordination de la géoinformation au niveau fédéral (auparavant appelé «Groupe de coordination SIG», d'où l'abréviation GCS)
geodienste.ch	Portail intercantonal pour l'obtention de géodonnées et l'accès à des géo- services
Géodonnées de base	Géodonnées qui se fondent sur un acte législatif fédéral, cantonal ou communal. Définition des classes:  Classe I: relevant du droit fédéral, compétence attribuée à la Confédération Classe II: relevant du droit fédéral, compétence attribuée aux cantons Classe III: relevant du droit fédéral, compétence attribuée aux communes Classe IV: relevant du droit cantonal, compétence attribuée aux communes Classe V: relevant du droit cantonal, compétence attribuée aux communes Classe VI: relevant du droit communal, compétence attribuée aux communes
Géoservice de base	ici: géoservice pour des géodonnées de base selon l'article 34 OGéo
Intégralité (d'offres)	Une offre intégrale comprend toutes les données conformes au modèle selon le jeu de données disponible des cantons. L'intégralité se rapporte ici à la mise à disposition resp. à la publication sur geodienste.ch et non à la saisie des données. Il est possible que tous les objets réels d'une offre « intégrale » n'aient pas encore été saisis par les services compétents dans le jeu de données correspondant.
ICDG	Infrastructure cantonale de données géographiques
INDG	Infrastructure nationale de données géographiques
LGéo	Loi fédérale sur la géoinformation (loi sur la géoinformation, LGéo), RS 510.62
MGDM	Modèle de géodonnées minimal: selon l'article 3 alinéa 1 lettre h LGéo (RS 510.62), un modèle de géodonnées est une « représentation de la réalité fixant la structure et le contenu de géodonnées indépendamment de tout système ». Un MGDM est un modèle de géodonnées minimal applicable à des géodonnées de base relevant du droit fédéral. Il contient l'ensemble des livrables se composant donc de la documentation (description sémantique, diagrammes UML et catalogue des objets), de la définition du modèle INTERLIS, de catalogues XML externes (au besoin) et de la description de la représentation.





OGC	Open Geospatial Consortium (standardisation en matière de géoinformation)
OGD	Par Open Government Data (ou données publiques en libre accès), on entend les jeux de données du secteur public pouvant être utilisés, transmis à des tiers et réutilisés sans aucune restriction dans l'intérêt de la collectivité.
OGéo	Ordonnance sur la géoinformation (OGéo), RS 510.620
WFS	Web Feature Service: service de données vectorielles à base Internet, conforme à OGC
WMS	Web Map Service: service cartographique à base Internet, conforme à OGC